

Légende

- ZONAGE**

 - Secteurs urbanisés à caractère central ou structurant (Ua)
 - Secteurs urbanisés sans caractère central (Ub)
 - Autres secteurs urbanisés (Uu, Ud, Ue)
 - Secteurs à urbaniser (1AU)
 - Secteurs urbanisés d'activités (Ui)
 - Secteurs militaires
 - Secteurs agricoles
 - Secteurs naturels
 - Zones humides
 - Espaces naturels du littoral
 - Secteurs maritimes

PRESCRIPTIONS

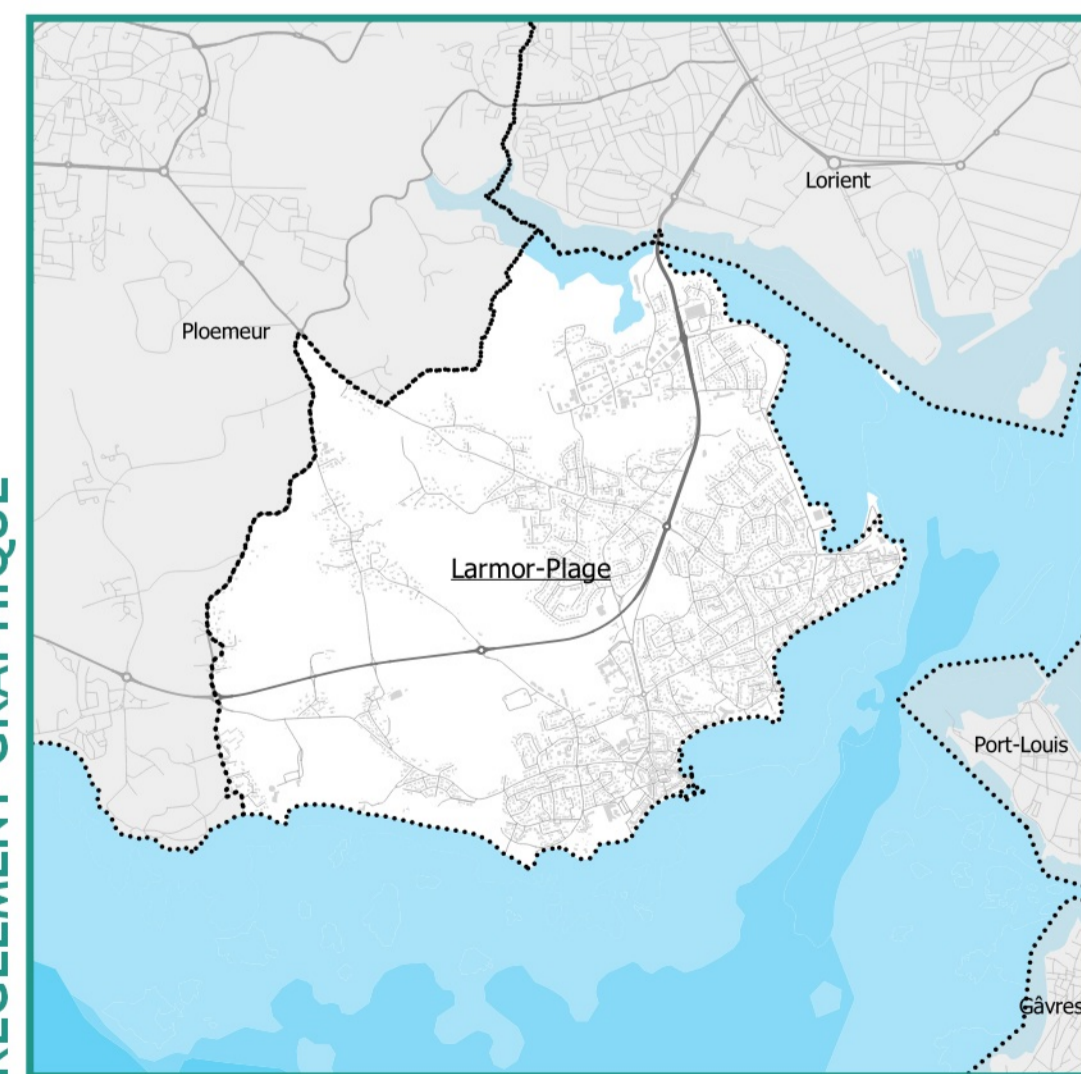
 - Espaces boisés classés
 - Emplacements réservés
 - Emplacement réservé logement social / mixité sociale
 - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Centralité commerciale à protéger ou à développer
 - Éléments de paysage à protéger (article L.151-19 du code de l'urbanisme)
 - Limitations de la constructibilité - Aléa centennial NMC +60cm (Données DDTM, octobre 2011)
 - tout niveau d'aléa - se référer à la planche graphique complémentaire - zones de submersion marine -
 - Marges de recul aux cours d'eau
 - Marges de recul aux voiries
 - Linéaire commercial à protéger ou à développer
 - Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique

ENVIRONNEMENT

 - Plans d'eau
 - Cours d'eau

Numero	Bénéficiaire	Designation	Surface
1	Commune	Allée de Kerblaisy	1580 m ²
2	Commune	Voie piétons-vélos: La Vraie Croix - Le Menez	10292 m ²
3	Commune	Passerelle et écran végétal	3184 m ²
4a	Commune	Chemin piétonnier de Kergalan au Treuch (env. 1 000m)	3196 m ²
4b	Commune	Chemins piétonniers de Quéhello-Congard (env. 200m)	817 m ²
4c	Commune	Chemin piétonnier de Keradehuen à Maison Rouge (env. 300m)	2154 m ²
4d	Commune	Chemin piétonnier de la rue de Quéhello à la D152 (env. 300m)	741 m ²
5	Commune	Parc océanique de Kerguelen : extension et espaces de promenade	3648 m ²
6	Commune	Extension du cimetière de Quéhello	354 m ²
6	Commune	Extension du cimetière de Quéhello	1328 m ²
7	Commune	Aménagements légers rives du Ter liés à l'entretien du site	317 m ²
8	Commune	Allée du Zornic	88 m ²
9	Commune	Programmation de logements sociaux	3431 m ²
10	Commune	Cheminements doux vers le littoral	3920 m ²
11	Commune	Valorisation du Parc boisé du Minio	41690 m ²
12	Commune	Parc boisé de Quéloy	38177 m ²
13	Commune	Aire de sédentarisation des gens du voyage	2809 m ²
14	Commune	Parc boisé du Petit Bouchon	59999 m ²
15	Commune	Programme de logements mixtes assorti d'espaces publics	1812 m ²
16a	Commune	Ilot Charles de Gaulle: espaces publics et programme de logements mixtes	1104 m ²
16b	Commune	Ilot Charles de Gaulle: espaces publics et programme de logements mixtes	739 m ²
16c	Commune	Ilot Charles de Gaulle: espaces publics et programme de logements mixtes	284 m ²
16d	Commune	Ilot Charles de Gaulle: espaces publics et programme de logements mixtes	745 m ²
17a	Commune	Valorisation et accès au public de la Pointe de Toulhars	711 m ²
17b	Commune	Valorisation et accès au public de la Pointe de Toulhars	1265 m ²
18	Commune	Protection et valorisation de la trame verte urbaine de Quéloy	41172 m ²
19	Commune	Kerguelen: aménagement paysagers et de cheminements doux	36853 m ²
20	Commune	Ilot Cheval: programme de logements mixtes	2029 m ²
21	Commune	Réaménagement de l'espace public de la Place de l'Église	168 m ²
22	Commune	Toulhars: aménagement du prolongement de la liaison douce littorale	576 m ²
23	Commune	Voie publique de facilitation d'accès à la zone et programme mixte de logements	1015 m ²
24	Commune	Aménagement d'un giratoire pour faciliter l'accès aux zones d'habitat	3657 m ²
25	Commune	Voie publique de facilitation d'accès à la zone d'habitat	3981 m ²
26	Commune	École primaire	3132 m ²

COMMUNE DE LARMOR-PLAGE PLAN LOCAL D'URBANISME



RÈGLEMENT GRAPHIQUE

1/5 000ème

Vu pour être annexé à l'arrêté du Maire en date du 01 juin 2022
Le Maire,
Patrice VALTON

